

Monsieur LURSON Olivier
Directeur des Ressources Humaines
AUCHAN RETAIL FRANCE
200 avenue de la recherche
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Paris, le 14 avril 2020

Monsieur,

Quelle cacophonie, quel pauvre dialogue social vous nous proposez-là !

Lors de la publication de l'édition du 21 mars de *AUCHANGENEWS SPECIALE COVID-19 EDITION QUOTIDIENNE*, « à l'attention de tous les collaborateurs », le Président d'Auchan Retail France Edgar BONTE, saisit l'opportunité offerte par le ministre de l'économie qui réactualise alors la « prime MACRON » en proposant une prime exceptionnelle, et déclare : « Nous mesurons chaque jour votre formidable mobilisation et votre engagement sans faille ! Dans cette période exceptionnelle, j'ai conscience des efforts qui sont réalisés. Pour cela, avec Jean-Denis Deweine, nous souhaitons remercier toutes les équipes qui répondent présent chaque jour auprès de nos clients dans chacun de nos points de vente, nos drives et dans nos entrepôts. Nous avons décidé de faire bénéficier ces équipes en front office de nos clients et celles de nos entrepôts d'une **prime exceptionnelle de 1000 euros nets**. Les modalités de versement vous seront précisées très rapidement. Ce signe de reconnaissance est aussi la contribution de notre Entreprise à cet effort sans précédent au niveau national, effort dont on sait qu'il va s'inscrire dans la durée. Vous pouvez être fiers de ce que vous avez déjà accompli. »

Nous n'avons eu de cesse depuis de vous rappeler, Monsieur, **l'iniquité d'une prime** - au demeurant tout à fait louable et circonstanciée – si celle-ci exclue les salariés d'ARS/ARA mais aussi ceux des Services d'Appuis dans l'Exploitation, la Logistique ou toute autre entreprise d'ARF. Permettez moi de vous rappeler que notre DG ARF a ainsi précisé le 13 mars dans une note d'information adressée à tous les collaborateurs que parmi les 5 priorités identifiées dès le début de cette crise, il s'agit de : « mettre en œuvre un **plan de continuité d'activité** pour que tous les rouages de l'entreprise puissent assurer leur bon fonctionnement, et ainsi garantir à nos clients une qualité de prestation optimale... ». Sans doute considérez-vous que ces salariés ont peu de place dans les rouages de l'entreprise, que leurs efforts sont vains ces jours-ci ? Il est vrai que le projet de Plan de Départ Volontaire présenté cet hiver dans une – déjà – communication désastreuse veut alléger les rouages de plus de 500 emplois !

Il n'est pas acceptable, Monsieur, que quelques jours avant, j'ai de nouveau à vous exprimer les attentes - des 65000 salariés maintes fois cités dans les médias lors de l'annonce de cette prime - à connaître le délai de versement de cette prime et que vous ne renvoyez qu'à des modalités et règles URSSAF pour ne rien exprimer, que vous nous faites dire verbalement vendredi soir que « la DG décide d'un acompte de 50% sur la paye

d'avril », point barre ! Et de voir alors fleurir sur les réseaux sociaux et autres supports dès samedi une partie de note interne précisant des modalités de proratisation ou d'absences, que des réunions de service se tiennent en magasin en dépit d'information aux élus, et bien sûr de tracts syndicaux que d'aucuns s'approprient comme une légitimité d'annonce à votre place ?!

Nous vous prions Monsieur, de bien vouloir apporter au plus vite toutes les précisions utiles concernant cette prime au regard de **l'ordonnance du 1^{er} avril 2020**, à savoir :

- les modalités de versement
- les ayants-droits relatifs notamment aux situations d'absences et particulièrement celles créées par la crise sanitaire
- le critère de modulation retenu et tenant compte des conditions de travail lié à l'épidémie.

Au-delà de la décision unilatérale d'octroi de cette prime, nous regrettons fortement l'absence d'échanges et de concertation avec les partenaires sociaux. Nous restons persuadés de la nécessité d'un dialogue social de qualité, particulièrement dans la période anxiogène et difficile que nous traversons.

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères et cordiales salutations.

Copie : Philippe GRANDEL – Directeur pôle transformation

Bruno DELAYE, Délégué Syndical Retail CFTC
Pour la CFTC / AUCHAN RETAIL France

